



Compte-rendu de l'atelier citoyen

« Comment lever les freins à l'énergie solaire thermique et photovoltaïque dans l'Eurométropole ? »

10 février 2023 - Ostwald

I. Accueil par Madame Fabienne BAAS, Maire d'Ostwald

II. Présentation introductive (cf. support de présentation)

Éléments présentés par les membres de la commission Énergie du Conseil de développement (sous-groupe atelier solaire)

Experts présent.es

- Vincent Zech, Agence du Climat
- Gérard Po-Gili et Dorothée Monteillet, Mission Transition Énergétique et Énergies Renouvelables – Eurométropole de Strasbourg

III. Compte-rendu des échanges à partir des 3 questions

- = prise de parole / question des participants
 - = réponse du panel d'experts

1) La production individuelle

- Crainte des incendies de panneaux.
 - Incendies dus au photovoltaïque sont très rares. Il est faux de dire que les pompiers n'interviennent pas. Cela ne provoque pas de surcoût important en assurance.
- Monopole d'EDF très contestable, tarif de rachat trop faible.
 - Le coût du rachat de l'électricité a fortement baissé mais le prix des panneaux aussi a fortement baissé. À lier à la durée des installations.
 - Le coût des panneaux ne cesse de baisser et donc le temps de retour sur investissement ne cesse de s'améliorer. Retour autour de 10 à 14 ans. Durée de vie de l'installation est de 30 ans.
 - Par exemple installation de Lily, retour sur investissement à 7-8 ans.
 - Dépend également de la toiture, dépend aussi de la capacité de financement, d'emprunt.
- Autoconsommation n'est pas rentable.

NB : Ce compte-rendu est un document de travail intermédiaire qui alimentera le rapport final du Conseil de développement en réponse à la saisine qui lui a été adressée.



- Aujourd'hui le tarif autoconsommé revient moins cher que le tarif du réseau, donc cela reste très rentable d'installer des panneaux.

- Problème avec le coût du foncier, les personnes préfèrent aménager les combles que poser des panneaux.
 - Aménagement des combles : ce n'est pas incompatible avec l'installation de panneaux solaires.
 - Possibilité de faire appel à des technologies particulières. EDF a créé une sorte de fleur solaire qui tourne en fonction du soleil mais le prix est élevé.

- Témoignage : j'ai posé des panneaux, je propose une visite d'installation. Spécialiste des énergies du solaire. Nous n'avons pas besoin de consommer d'électricité prélevée sur le réseau de mai à novembre. La consommation électrique reste faible à l'année. Bilan très positif.

- Témoignage : J'ai voulu mettre des panneaux solaires. Mais l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a demandé à ce que les panneaux soient rouges. Or, ils sont beaucoup plus chers, car faible production. Puis demande qu'ils soient posés sur la face nord de la toiture (non-sens). Maintenant je suis bloqué. Volonté d'apporter sa contribution à la production électrique par le solaire (faire sa part : modèle du colibri)
 - La transition énergétique nécessite des changements culturels chez tout le monde, y compris chez les ABF. Les avis peuvent être différents selon l'ABF mais il y a une évolution.
 - Pour les ABF : il ne faut pas s'attendre à convaincre chaque ABF, il faudrait une évolution nationale, mais la préservation du patrimoine, c'est également important. Il faut trouver un équilibre.

- Autre témoignage : installation de panneaux thermiques et photovoltaïques, il y a 15 ans. Pour le thermique, l'intérêt est certain. Je ne comprends pas pourquoi ils ne sont pas plus généralisés. Au bout de 15 ans les panneaux photovoltaïques sont rentabilisés. Mais la rentabilité n'est pas forcément le plus important, il faut participer au futur de la planète. Il faut bien réfléchir aux priorités.

- Problème : labels type RGE, Qualibat qui ne garantissent en rien la qualité des travaux.

- Démarchage abusif des entreprises, impression d'une jungle.
 - Attention aux démarchages d'entreprises peu scrupuleuses.
 - Faire appel à l'Agence du climat pour être bien orienté et surtout avant de signer un devis.

- Production nationale de panneaux ?
 - Il y a deux fabricants de panneaux en France, de produits haut de gamme. Donc pour l'instant, production reste massivement asiatique.
 - En 2010 moratoire de la France sur la production solaire (priorité au nucléaire) a fait chuter la production française.
- Usure des panneaux solaires. Au bout de 30 ans qu'en fait-on ?
 - En France : organisme chargé de récupérer et recycler les panneaux, financé par une écotaxe (SOREN). La branche de recyclage s'est mise en place et va monter en puissance.
 - Il n'y a pas de terre rare (métaux rares) dans la très grande majorité des panneaux, il y a surtout du silicium. Le silicium se recycle à 100%, le panneau à 90%.
- Y a-t-il une évolution réglementaire pour les nouvelles constructions ? Ne peut-on pas imaginer que l'EMS impose la pose de panneaux dans ses cahiers des charges ?
 - Sur l'EMS, toute nouvelle construction oblige à la pose de panneaux solaires, à partir de 70 m², obligation de solariser (photovoltaïque et thermique). Mais la construction neuve, c'est seulement 1% du parc. Le gros sujet c'est le bâti existant.
- Y a-t'il un risque de la pollution/surexploitation par l'excavation de silicium (cf. controverse sur la production de béton et la surexploitation des sables des rivages marins)
 - Quantité de silicium nécessaire pour les panneaux solaires infime à ce stade par rapport aux besoins de la construction

2) La production collective

- Est-il possible de créer un organisme permettant de proposer des sources de production collective sur des grandes copropriétés ?
 - Il y a 2 scénarios :
 - des projets citoyens, de façon indépendante des logements que les coopérateurs occupent,
 - partager des toitures avec ses voisins

pour de l'autoconsommation collective : c'est autorisé avec un montage un peu complexe. Partage jusqu'à 2 km autour de l'installation. Il faut créer une association pour répartir la consommation et la revente à EDF. Les Brasseurs d'énergies portent ce type de projets dans l'EMS.

- Pourquoi ne commence-t-on pas par des investissements portés par l'EMS au bénéfice de la consommation de la population locale ?

- L'EMS y travaille mais c'est un casse-tête juridique.
- Pour limiter, surface prise au sol, pourquoi ne pas exploiter les toitures des entrepôts des zones commerciales/artisanales inexploitées ?
 - Attention ce sont souvent des toitures inexploitable (poids trop lourd pour la structure initiale).

3) La production à grande échelle

- Inquiétude vis-à-vis des champs de panneaux photovoltaïques, Le problème c'est que cela va s'ajouter aux autres installations (zones industrielles ou commerciales) qui impactent le paysage. Témoignage sur le film « Nos soleils » : En Espagne, un verger de production de pêches est complètement arraché pour être remplacé des panneaux solaires. Crainte que des espaces naturels soient stérilisés par des champs de panneaux.
- Il faut tenir aussi l'équilibre avec la biodiversité. Il ne faudrait pas que cela soit trop rentable pour éviter développement incontrôlé. Il faut changer de paradigme. Il faut mettre tout le vivant au centre des préoccupations.
- Poser des panneaux solaires sur les plans d'eau est aberrant. Les gravières sont des îlots de fraîcheur.
- Pourquoi ne pas mettre des panneaux surtout sur des espaces déjà minéralisés ?
 - Attention le film « No soleils » est une fiction. En France comme en Espagne, la réglementation protège les productions agricoles. Il n'est pas possible de convertir totalement un verger en champ photovoltaïque
 - Dans le Schéma directeur des énergies, le solaire sur les toitures est bien entendu déjà prévu mais cela ne sera pas possible de répondre au-delà de 50 % des besoins (compte tenu du fait que toutes les toitures ne peuvent pas accueillir des panneaux). L'autre 50 %, cela passe nécessairement par les grosses installations industrielles, sur des friches, etc.
 - Il y a des réglementations qui protègent le vivant pour des installations de panneaux
 - En usage raisonné, c'est à dire, sans couvrir la totalité d'un plan d'eau on peut concilier solaire et autres usages (ex : installation sur 2% de la surface d'une gravière sur un site en Allemagne).
 - Les espaces déjà minéralisés ne peuvent pas toujours accueillir des panneaux.
 - Parfois les panneaux sur un champ peuvent améliorer la biodiversité (notamment en offrant aux cultures une protection contre la canicule). Il faut étudier ça au cas par cas.
 - Les différentes zones de panneaux nécessitent des enquêtes publiques, des permis d'aménager qui permettent d'encadrer ce développement.



- Qui va gérer ces grands sites de panneaux solaires ? Risque de privatiser petit à petit l'énergie.
 - L'EMS envisage de réserver à la solarisation certains terrains (modification n°4 du PLU). Si la collectivité maîtrise le foncier, l'EMS souhaite la co-construction du projet, création de « sociétés de projet » pour gérer ces exploitations. L'idée est d'ouvrir la participation à la commune, aux habitant.es (ex : brasseurs d'énergie), énergies partagées, etc. porté de façon fédératrice. C'est un gage incontournable pour favoriser l'acceptabilité.
 - Intérêt des projets coopératifs permet aussi une approche plus citoyenne, permet de conscientiser les populations.

DOCUMENT DE TRAVAIL